



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 19 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :** ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE NET Karine, LE PALLUD Sonia, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, RIQUELME Jean-Pierre, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :** DENIS David (pouvoir à ROSELIER Pascal), LORIC Franck (pouvoir à TALMONT David), LORIC Emilie (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), CAMPS Tristan (pouvoir à Nathalie PICAUD), LE HOUEZEC Romy (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LAMOUR Véronique (pouvoir à Didier LE GAILLARD), MOISDON Gabin (pouvoir à POUILLAUDE Maurice)

**Absent.es excusé.es :** STAEL Gérard

**Absent.es :** LE TOHIC Morgane

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Présents : 18**

**Votants : 25**

**BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2023**

**Délibération n°2024\_19\_04\_15**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 21 février approuvant le budget principal et les budgets annexes,

**Considérant** le débat d'orientations budgétaires (DOB) 2024 et les perspectives budgétaires pluriannuelles, le budget principal de la commune a été établi pour l'année en cours et s'équilibre réglementairement en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement, et en suréquilibre pour la section d'investissement,

**Considérant** l'excédent de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2023 d'un montant de 2 110 550,28 euros et peut être intégré totalement en section d'investissement pour 2024.

### Affectation définitive des résultats de clôture de l'année 2023 – budget principal

<b>Section Fonctionnement</b>	
Dépenses : 3 462 985,67 €	Recettes : 5 474 214,00 €
Excédent de l'exercice 2023 : 2 011 228,33 €	
Excédent antérieur : 99 326,95 €	
Excédent de fonctionnement cumulé : 2 110 555,28 €	
Affectation - compte 1068 : 2 110 555,28 €	

<b>Section Investissement</b>	
Dépenses : 2 290 016,32 €	Recettes : 3 458 984,77 €
Excédent de l'exercice 2023 : 1 168 968,45 €	
Excédent antérieur : 17 423 922,73 €	
Excédent d'investissement cumulé : 18 592 891,18 €	
Affectation - chapitre 001 (résultat d'investissement reporté) = 18 592 891,18 €	

### Budget principal 2024

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<b>Fonctionnement</b>	3 462 985,67 €	5 474 214,00 €
<b>Investissement</b>	2 290 016,32 €	3 458 984,77 €
<b>Total</b>	<b>5 753 001,99 €</b>	<b>8 933 198,77 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget principal de la commune ;
- **APPROUVE** et **ADOpte** le budget primitif 2024 de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents permettant l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,  
Le 23 avril 2024

Le Maire,  
Pascal ROSELIER

